



Jacques MÉZARD,
Ministre de la Cohésion des territoires

Paris, le vendredi 27 octobre 2017

Julien DENORMANDIE
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la
Cohésion des Territoires

Communiqué de presse

Le gouvernement réunit les associations en préparation de la période hivernale 2017-2018

Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires, et Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat, ont réuni jeudi 26 octobre les principales associations en charge de la veille sociale et de l'hébergement pour leur présenter les mesures prises pour répondre à l'engagement présidentiel de ne laisser aucune personne en situation de détresse sans solution cet hiver. Ils ont notamment annoncé la délégation de 142 millions d'euros le 1^{er} novembre prochain après 69 millions d'euros délégués cet été.

L'hébergement des plus fragiles est un enjeu primordial pour la solidarité nationale et la cohésion sociale. Jacques MEZARD a déclaré : *« en tant que ministre en charge de l'hébergement, j'aborde cette période hivernale avec beaucoup d'humilité car je sais les difficultés que rencontrent les plus précaires qui peuvent se retrouver à la rue, leur détresse et la nécessité de leur prévoir un accueil digne ; avec beaucoup de gratitude et de respect aussi pour l'action menée au quotidien par les associations à leur rencontre ; avec de la vigilance et du volontarisme enfin car je suivrai attentivement la mise en œuvre de ce plan afin d'assurer la pleine mobilisation des services de l'Etat au service de l'hébergement des plus fragiles. »*

Pour préparer et anticiper la campagne hivernale 2017/2018, Jacques MEZARD a adressé dès le 4 octobre un courrier aux préfets pour leur demander de mettre en place un cadre de concertation et d'échanges dans chaque département avec l'ensemble des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement social ainsi que les collectivités pour garantir une mobilisation et une contribution de tous.

Dans son courrier, le Ministre demande en outre de mettre en œuvre les préconisations du plan interministériel de prévention des expulsions locatives et d'identifier les publics en grande

précarité, afin de traiter ces situations le plus en amont possible pour minimiser les prises en charge dans l'urgence.

Le ministre a réaffirmé la dignité, l'inconditionnalité et la continuité de l'accueil. Les places supplémentaires mobilisées, qui pourront aller jusqu'à 10 000, devront permettre un accueil digne et continu des personnes.

Pour éviter les remises à la rue faute de solution, un effort accru d'accompagnement au retour vers le logement des personnes hébergées sera mis en œuvre. Chaque territoire devra s'assurer de la réalisation d'une évaluation sociale des personnes hébergées. Cette évaluation débouchera, dans le cadre du logement d'abord, sur l'orientation des personnes vers une solution pérenne et adaptée de logement à la fin de la période hivernale.

Le plan hivernal sera opérationnel dès le 1^{er} novembre et jusqu'au 31 mars. Il repose sur :

- une mobilisation forte des services déconcentrés afin d'assurer un accueil digne des personnes, 24h / 24 sans remise à la rue chaque matin ;
- une intensification des maraudes et un renforcement du 115 le cas échéant pendant la veille saisonnière ;
- des remontées hebdomadaires au Ministre relatives aux capacités d'hébergement – places ouvertes, mobilisées et occupées et les demandes non pourvues ;
- en cas de plan grand froid, des remontées quotidiennes seront organisées avec les services déconcentrés. L'activation de la cellule interministérielle de crise peut être mobilisée à la demande du Premier ministre en cas d'aggravation de la crise ;
- pour assumer les nécessités de fin d'année, l'intégralité des 200 millions d'euros de crédits supplémentaires annoncés par le Gouvernement pour l'hébergement d'urgence seront délégués d'ici début novembre. Si cela s'avère nécessaire, des crédits complémentaires pourront être débloqués pour l'Île-de-France où la tension est la plus forte. L'engagement fort de l'Etat en faveur de l'hébergement d'urgence et de l'accompagnement vers le logement des plus précaires se traduira en outre par une programmation budgétaire en 2018 en hausse de plus de 10% par rapport à 2017.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Contact presse : 01 44 49 85 65
www.cohesion-territoires.gouv.fr
[@Min_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)